



# DIRECCTE Centre infos

Lettre d'information de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence de la Consommation, du Travail et de l'Emploi du Centre



## EDITORIAL

# Une rentrée chargée pour la DIRECCTE Centre



**Sont en effet à notre agenda en ce début d'automne la finalisation de notre projet de service, la préparation de notre déménagement Place de l'Etape à Orléans en décembre prochain, le lancement du Plan de santé au travail 2, la mise en place du nouveau Comité de coordination régional pour l'emploi et la formation professionnelle (CCREFP), les élections consulaires, le suivi de la situation de l'emploi...**

Notre lettre de juillet vous a présenté la version provisoire de notre projet de service. Tous commentaires, remarques et observations de la part de nos partenaires sont les bienvenus. N'hésitez donc pas à nous écrire avant mi octobre ! Ensuite, entre fin octobre et fin novembre, pour l'approbation finale du document, se réuniront le conseil de direction élargi et le comité technique paritaire régional, composé des représentants du personnel, qui auront été désignés suite à nos élections internes du 19 octobre.

Les cinq priorités de notre projet de service s'illustrent parfaitement dans l'actualité de cette rentrée :

- **L'emploi** : la situation reste encore fragile, car nous enregistrons une légère augmentation du nombre de demandeurs d'emploi en août (+0,3%) après deux baisses successives en juin et juillet. Mais plusieurs signaux sont positifs tels que la forte baisse du nombre des entrées (-12,3%) et une forte progression des offres d'emploi collectées par Pôle Emploi (+20,1%), cette hausse étant la huitième consécutive. A noter aussi notre mobilisation collective sur l'apprentissage et sur les contrats de professionnalisation auxquels il est indispensable de recourir davantage dans les semaines à venir.
- **La compétitivité des entreprises** : la dynamique des pôles de compétitivité, des clusters et pôles d'excellence ne se dément pas dans notre région, alors que plusieurs mesures des Etats Généraux de l'Industrie vont prendre corps dans les prochains mois (la médiation de la sous-traitance industrielle, la GPEC territoriale ...) et que le grand emprunt national pour les investissements d'avenir se concrétise par de premiers appels à manifestation d'intérêt. Sans oublier la mise en oeuvre de la réforme consulaire qui suivra les élections de fin d'année.
- **Le respect du droit** : l'attention apportée aux conditions de travail et au dialogue social, la mise en oeuvre du plan de santé au travail 2, et les contrôles nombreux effectués en matière de concurrence par les équipes du pôle C
- **Le tourisme**, qui a connu une bonne saison cet été, avec le succès rencontré par le nouveau spectacle nocturne d'Azay-le-Rideau et le retour des touristes étrangers en région Centre (italiens, espagnols, américains et japonais notamment) couplé à la bonne fréquentation des touristes français.
- **L'international**, avec la participation à différents événements organisés par le réseau consulaire et la coordination du dispositif régional d'accompagnement des entreprises à l'international, qui s'efforce de s'appuyer progressivement sur une réflexion stratégique commune, l'appui aux pôles de compétitivité et à l'innovation et les initiatives de sensibilisation à l'intelligence économique.

Bonne rentrée à tous

Michel Derrac

## Sommaire

<b>Actualité des services</b>	<b>02</b>
<i>Lucien RENUCCI, Secrétaire général de la DIRECCTE Centre</i>	
<i>William PECRIAUX, nouveau Conseiller International de la DIRECCTE Centre</i>	
<i>Lancement du portail Internet <a href="http://www.iecentre.fr">www.iecentre.fr</a> consacré à l'Intelligence Économique et l'Information Stratégique</i>	
<b>Mobilisation régionale pour le contrat de professionnalisation</b>	<b>03</b>
<i>Lancement d'une campagne régionale de communication</i>	
<b>Missions Locales/PAIO</b>	<b>04</b>
<i>Bilan 2009 et perspectives 2010</i>	
<i>Signature d'une convention régionale de partenariat renforcé entre Pôle emploi et le réseau des Missions locales</i>	
<b>Réforme des Maisons de l'Emploi</b>	<b>05</b>
<b>Tourisme en région Centre</b>	<b>06</b>
<i>« Le miroir enchanté », un souffle nouveau pour le château d'Azay-le-Rideau</i>	
<b>La médiation inter-entreprises industrielles et de la sous-traitance</b>	<b>07</b>
<i>Favoriser une vraie relation partenariale entre les donneurs d'ordre et leurs sous-traitants</i>	
<b>L'EIRL</b>	<b>08</b>
<i>Un nouveau statut juridique et fiscal</i>	
<b>Les métiers de la DIRECCTE</b>	<b>09</b>
<i>Métiers de la mission FSE</i>	



**Aparaître prochainement**

Bref Centre  
Les chiffres-clés  
Edition 2010



# Actualité des services

## Lucien RENUCCI, secrétaire général de la DIRECCTE Centre

*Le secrétariat général de la DIRECCTE Centre a en charge le pilotage des politiques régionales relatives à la gestion des ressources humaines, à la gestion budgétaire et comptable et au contrôle de gestion ainsi qu'au déploiement et à la maintenance des systèmes d'information.*



- 1985 : inspecteur du travail en section d'inspection à la DDTEFP du Loiret
- 1994 : inspecteur du travail hors section : appui ressources méthode
- 1997 : Organisateur Régional à la DRTEFP Centre
- 2001 : Responsable du pôle Relations du travail et Santé au travail à la DRTEFP Centre
- 2007 : Secrétaire général à la DRTEFP Centre
- 2010 : Secrétaire général à la DIRECCTE Centre

Pour Lucien RENUCCI, « La priorité des priorités en tout début d'année pour le secrétariat général sera la mise en route de Chorus, le nouvel applicatif interministériel de gestion budgétaire et comptable, dans tous les services.

Ensuite ce sera l'harmonisation des pratiques des différents services qui ont rejoint la DIRECCTE. Il faut que le secrétariat général intègre et approfondisse sa connaissance des différents statuts, des règlements appliqués en matière de gestion du personnel, de prestations sociales, de formation... »

## William PECRIAUX, nouveau Conseiller International de la DIRECCTE Centre

Nommé le 2 septembre dernier, William PECRIAUX remplace Catherine GARDAVAUD, qui a fait valoir ses droits à la retraite.



Diplômé de l'Ecole Supérieure de Commerce de Lille, William PECRIAUX est entré au Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi à l'été 1981, après sa coopération au titre du service national à Islamabad (Pakistan), avec comme première affectation le Poste d'Expansion Economique (PEE) d'Islamabad. En 1984, il rejoint le PEE de Bogota (Colombie) comme responsable de l'appui aux entreprises françaises dans les secteurs de l'Industrie, des TIC et des Infrastructures. Il regagne la métropole en 1988 à la Direction Régionale du Commerce Extérieur (DRCE) d'Ile de France.

En 1992, il est nommé adjoint du PEE de Manille (Philippines), en charge des procédures financières et des secteurs TIC et Energie, où il restera

jusqu'en 1998, date à laquelle il est promu Chef du PEE de Bombay en Inde, avec compétence sur l'Inde du Sud.

En décembre 1999, il est nommé au Service Economique régional (SER) de Johannesburg (Afrique du Sud), comme adjoint du Chef de Service, avec comme fonctions principales l'appui aux entreprises exportatrices sur l'Afrique du Sud, la Namibie, le Botswana et le Lesotho. En 2003, il retourne en Asie du sud-est à la Mission économique de Bangkok (Thaïlande). En 2008, il est affecté comme adjoint du Chef du SER pour le Mexique et l'Amérique centrale avec comme mission de préparer l'ouverture de la Mission économique - Ubfiance au 1<sup>er</sup> septembre 2010.

## Lancement du portail internet [www.iecentre.fr](http://www.iecentre.fr)

Inscrit dans les objectifs du schéma régional de l'intelligence économique (SRIE), ce nouveau portail internet sera lancé officiellement le 1er octobre 2010 à Orléans en présence du Préfet de région et des Présidents du Conseil régional et de la Chambre régionale du commerce et de l'industrie.

Le site « ie.centre » a pour ambition d'inciter les entreprises à pratiquer régulièrement une veille informationnelle sur leur environnement technologique, économique, juridique...

Objectif : collecter tout type d'information susceptible d'aider les dirigeants à prendre des décisions stratégiques pour l'avenir de leur entreprise en toute connaissance de cause.

L'ensemble de l'administration régionale, des collectivités territoriales, des Universités, des CCI s'est investi dans l'élaboration du site.

### Un espace ressources et un outil pour l'action

« ie.centre » recense les principales méthodes utiles pour conduire une veille stratégique efficace : savoir sélectionner ses sources d'information, mobiliser son relationnel et les réseaux professionnels existants... Le site liste également les actions de formation existantes en matière

d'IE, les consultants spécialisés sur la région et propose des témoignages d'entreprises et de bonnes pratiques.

### Des alertes par courriel personnalisées

Le portail donne aussi accès à des milliers d'articles parus dans la presse à partir du traitement de sources d'information régionales (Lettre Valloire, ARITT, CCI, Insee centre...) et nationales (Usine nouvelle, Le Monde, Les Echos, Veille Mag, Le Privé...). L'internaute peut recevoir gratuitement sur son adresse courriel, chaque semaine, une alerte lui indiquant les nouveaux articles publiés sur le site en fonction de ses centres d'intérêt (13 thématiques sont proposées au choix).



# Mobilisation régionale pour le développement du contrat de professionnalisation

**Le 9 septembre dernier, une réunion régionale pour le développement du contrat de professionnalisation, présidée par le Préfet de région, s'est tenue à la médiathèque d'Orléans à l'initiative de la DIRECCTE Centre. Elle a réuni une trentaine de représentants d'organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) et de branches professionnelles, tous appelés à se mobiliser pour accroître dans les mois à venir le nombre de contrats de professionnalisation conclus sur la région.**

« Le nombre de contrats de professionnalisation (CP) signés en région Centre en 2009 est inférieur de 21% à celui constaté un an plus tôt » constate d'emblée Jérôme Migne, nouveau responsable du pôle « Entreprises, emploi et économie » de la DIRECCTE Centre. Cette baisse est inquiétante car depuis plusieurs années déjà, la région a toujours enregistré un faible recours à ce dispositif et apparaît en bas de tableau dans les comparaisons interrégionales.

Pourtant, ce type de contrat permet à un employeur d'embaucher un salarié qui va bénéficier d'une formation qualifiante sur-mesure, adaptée au poste de travail et aux besoins de l'entreprise. Il fait l'objet de surcroît d'un accompagnement financier conséquent de la part de l'Etat avec, entre autre, une aide forfaitaire (de 1000 à 2000 euros) en cas d'embauche d'un jeune qui est maintenue par le gouvernement jusqu'à la fin 2010.

En période de fort chômage, il apparaît donc particulièrement opportun de mieux faire connaître ce contrat de formation en alternance auprès de chefs d'entreprises qui avouent de plus en plus souvent ne pas trouver le salarié correspondant spécifiquement à leurs attentes.

## Un contrat encore méconnu

Pourtant, au regard des témoignages de plusieurs « développeurs de l'alternance » en contact quotidien avec les entreprises, la partie est loin d'être gagnée. En effet, les PME ne connaissent pas toujours les coordonnées de leur OPCA d'affiliation qui, lui seul, est à même de monter le dossier administratif. Surtout, elles ignorent bien souvent qu'il peut aussi les aider à définir la formation ad'hoc à mettre en œuvre dans le cadre du CP, compte tenu des prérequis du salarié bénéficiaire et de la qualification souhaitée sur le poste de travail.



Autre écueil majeur : le CP est confondu fréquemment avec le contrat d'apprentissage. Or, il est en fait très différent : tout d'abord, il ne conduit pas systématiquement à un diplôme mais au contraire permet d'obtenir un « certificat de qualification professionnelle » (CQP) ou un titre professionnel reconnu et validés par les branches professionnelles elles-mêmes.

Ensuite, il est beaucoup plus souple que le contrat d'apprentissage, car sa durée peut être variable (de 6 à 12 mois voire 24 mois) et le temps passé en formation est lui aussi modulable (de 15 à 25% de la durée du contrat).

Dans le but d'aider les prescripteurs (organisations professionnelles, OPCA, consulaires...) à mieux faire valoir ces arguments auprès des chefs d'entreprises, la DIRECCTE Centre a décidé de lancer une campagne régionale de communication (voir encadré) à l'occasion de la semaine « Au centre de l'emploi » organisée par Pôle emploi du 18 au 22 octobre prochain.

Et d'ores et déjà, les Unités territoriales sont invitées à relayer le message auprès

## Une campagne régionale de communication

Le 18 octobre prochain, un site internet dédié au CP sera lancé. Il proposera des témoignages vidéo d'employeurs, une série de « questions-réponses » les plus courantes ainsi qu'un annuaire de tous les OPCA intervenant en région Centre.

Parallèlement, des insertions publicitaires sont prévues d'ici la fin de l'année dans la presse professionnelle et consulaire et des actions d'emailing seront conduites avec le concours de Pôle emploi et des OPCA qui le souhaitent.

de leurs interlocuteurs locaux. Ainsi, dans le Cher, du 23 septembre au 15 octobre ont été programmés dans chacun des bassins d'emploi quatre petits déjeuners où des employeurs de CP viendront témoigner de leur expérience et de ses atouts.

# Missions locales/PAIO

## Bilan 2009 et perspectives 2010

### Davantage de jeunes accueillis en 2009 et hausse des moyens octroyés par l'Etat en 2010

*Pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive, le nombre de jeunes accueillis pour la 1<sup>ère</sup> fois en 2009 par les missions locales (ML) et PAIO du Centre a enregistré une forte hausse (+14%). Pour faire face à cette situation, l'Etat a accordé au réseau régional des ML/PAIO en 2010, au titre du plan de relance, 2,6 millions de crédits supplémentaires pour le financement de 38 postes (CDD d'un an) et de nombreuses actions innovantes.*

#### Des jeunes plus diplômés et plus âgés

Conséquence de l'envolée du nombre de demandeurs d'emploi de moins de 25 ans en région Centre (+ 19% en 2009), les 18 365 jeunes accueillis pour la 1<sup>ère</sup> fois par le réseau des ML/PAIO sont plus âgés et plus diplômés qu'en 2008. Beaucoup de jeunes diplômés (JD) ont en effet des difficultés pour entrer sur le marché du travail et cette tendance s'accroît en 2010 avec le doublement du nombre de JD suivis par le réseau. Dans l'ensemble, les jeunes vivent chez leurs parents pour 55% d'entre eux et 1 sur 6 est contraint d'être hébergé dans des logements d'urgence ou temporaires chez des amis.

#### Un retour à l'emploi plus difficile

Le nombre de jeunes suivis par le réseau et ayant eu accès à au moins un emploi en cours d'année est en diminution (-13% en 2009 et -11% depuis janvier 2010). Les contrats à durée indéterminée (CDI hors contrats aidés) et les contrats en intérim ne représentent respectivement que 13% et 23% des contrats signés. Par ailleurs, la part des contrats de moins de 3 mois continue de progresser au détriment des contrats de plus de 6 mois qui ne totalisent qu'un quart des emplois.



Et ce, en dépit de l'activation du plan gouvernemental en faveur de l'emploi des jeunes qui a permis la signature de 1820 contrats aidés en 2009, 339 dans le secteur marchand (CIE) et 1409 dans le secteur non-marchand (CAE dont 20% en CAE passerelles).

Enfin, le nombre de jeunes en contrat d'apprentissage accompagnés par le réseau baisse de 14%.

#### Accroissement de l'activité du réseau ML/PAIO

En 2009, 38 600 jeunes ont été accompagnés par le réseau, soit +10% par rapport à 2008. Cela s'est traduit par une hausse du nombre d'entretiens individuels réalisés (+7%) et du nombre d'ateliers ou d'informations collectives organisés (+47%) à leur intention.

En amont de l'accès à l'emploi, les conseillers en insertion des ML/PAIO ont aidé les jeunes à clarifier leurs choix professionnels mais aussi à accéder à une formation.

Ainsi 490 jeunes se sont vus prescrire un bilan de compétences et 1200 ont été orientés vers un psychologue des services d'orientation professionnelle de l'AFPA.

7130 jeunes ont eu accès à une ou plusieurs formations au cours de l'année 2009, soit une augmentation de 11% en un an. Près de la moitié (55%) sont des formations d'insertion et 42% des formations qualifiantes. Au total, entre novembre 2009 et juin 2010, près de 900 jeunes auront bénéficié du contrat d'accompagnement formation (CAF) initié par l'Etat et qui propose principalement des actions de préparation à la qualification.

#### Des moyens accrus pour le réseau en 2010

La DIRECCTE Centre a subventionné en 2009 le réseau ML/PAIO pour un montant global de 6,7 millions d'euros (y compris les co-financements du Fond social européen). Ce montant n'inclut pas les aides fléchées sur des dispositifs particuliers : le soutien au parrainage de jeunes, l'allocation CIVIS ou le Fonds pour l'insertion professionnelle des jeunes (aides à la mobilité, au logement...).

En 2010, grâce au plan de relance gouvernemental, 2,6 millions supplémentaires ont été mobilisés. Cela a permis de recruter pour un an 38 nouveaux postes à temps plein et de conduire de multiples actions innovantes en matière d'insertion.

# L'État, Pôle emploi et le réseau des Missions locales s'engagent dans un partenariat renforcé

**Le 24 juin dernier, Michel Derrac, directeur régional de la DIRECCTE Centre, Thierry Huort, chef de cabinet du directeur régional de Pôle emploi (PE) et Jean-Patrick Gilles, Président de l'association régionale des missions locales (ML) ont signé une convention régionale de partenariat renforcé, déclinaison d'un accord cadre national conclu entre l'Etat et les deux réseaux nationaux. Objectif : développer des interventions concertées PE/ML en direction des entreprises, des jeunes et des partenaires (professionnels de la formation, de l'insertion...), gérer et suivre au mieux les offres d'emploi de manière coordonnée et, au final, faciliter l'accès à l'emploi des jeunes en région.**



Ce partenariat renforcé repose tout d'abord sur des diagnostics partagés de la situation locale des jeunes et de l'emploi (au niveau régional et local) qui doivent permettre de définir des plans d'action concertés, adaptés aux caractéristiques des jeunes et aux besoins de l'économie locale. La mise en œuvre et la déclinaison opérationnelle de ce partenariat seront fixées par des conventions locales entre chaque ML et le site PE

« référent ». Celles-ci impliqueront des rencontres régulières entre les deux réseaux pour définir des priorités d'interventions partagées et pour développer la connaissance mutuelle et la mise en œuvre des offres de services déployées par chacun.

Un comité de pilotage local devra se réunir au moins 5 fois par an ; il réunira les directeurs de la ML et du site PE « référent » et associera les représentants des UT de la DIRECCTE Centre.

D'ores et déjà, la convention régionale prévoit comme axe de progrès la poursuite du plan pour l'emploi des jeunes, initié par le gouvernement en 2009, avec la mobilisation de toutes les mesures existantes (Contrat unique d'insertion, alternance,...) et une orientation plus fréquente des jeunes vers les structures de l'insertion par l'activité économique (IAE).

Enfin les ML ont avoir accès aux offres d'emploi recueillies par PE et réciproquement.

En 2010, 5255 jeunes seront adressés par PE aux ML qui auront la charge de leur proposer et de suivre un « Plan personnalisé d'accès à l'emploi » (PPAE) impliquant un accompagnement sur mesure.

9,5 agents (équivalent en temps plein) de Pôle emploi seront affectés dans 10 missions locales pour contribuer à l'accompagnement des jeunes (prescription des prestations gérées par PE, relations avec les entreprises, plateformes de vocations ...).



## Réforme des Maisons de l'Emploi

**Le 17 juin 2010, Michel DERRAC, Directeur régional de la DIRECCTE Centre, en présence de représentants de la Préfecture de région, de la DGEFP et des 6 UT, a présenté aux 9 Maisons de l'emploi (MDE) du Centre leur nouveau cahier des charges, applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2011.**

Ce nouveau cahier des charges redéfinit les missions des MDE et les nouvelles modalités de contribution financière de l'Etat.

Les MDE visent avant tout à mieux ancrer les politiques de l'emploi dans les territoires, en favorisant la coopération avec les acteurs locaux.

Toutefois, celles-ci doivent désormais veiller à inscrire leur action en complémentarité de ces acteurs locaux et notamment à ne pas se substituer à Pôle emploi ou aux missions locales. Les prestations d'accueil, d'orientation et d'accompagnement des demandeurs d'emploi ne donnent d'ailleurs plus lieu à un financement de l'Etat.

Les MDE devront à l'avenir prévoir au moins une action pour chacun des 4 axes prioritaires d'intervention suivant : développement d'une stratégie territoriale partagée, anticipation des mutations économiques, contribution au développement économique local, réduction des freins culturels ou sociaux à l'accès à l'emploi. Les MDE ne doivent pas développer une offre de service propre, mais coordonner les actions mises en œuvre par les différents partenaires locaux.

Le financement de l'Etat inscrit dans une Convention Pluriannuelle d'Objectifs (CPO) conclue entre le porteur de projet et le Préfet de région pour une durée de 4 ans. Le financement par l'Etat repose désormais sur une logique de projets, de performance et d'efficience, et non plus sur une logique de financement de structures. La participation financière de l'Etat ne pourra excéder 70 % du financement des actions retenues.

# Tourisme en région Centre

## « LE MIROIR ENCHANTÉ », un souffle nouveau pour le château d'Azay-le-Rideau

**Hervé NOVELLI, secrétaire d'Etat chargé du Commerce, de l'Artisanat, des Petites et Moyennes Entreprises, du Tourisme, des Services et de la Consommation, a inauguré vendredi 9 juillet 2010 le nouveau spectacle nocturne du château d'Azay-le-Rideau intitulé « Le miroir enchanté ».**

### L'illustration de la convention Culture/Tourisme

Conçu dans le but de renforcer l'attractivité touristique d'un monument emblématique de la région, ce spectacle bénéficie d'une aide financière de la DIRECCTE et de la DRAC Centre, de respectivement 15 000 et 10 000 €, sur 3 ans.

Ce partenariat innovant entre ministères de la Culture et du Tourisme est l'illustration de la convention nationale signée fin 2009 pour développer le potentiel économique et touristique du patrimoine culturel français.



Ce spectacle destiné à un public familial a été imaginé par Gérard Cieslik, administrateur du château avec le concours d'un collectif de créateurs, les compagnies Générisk Vapeur, les Cavaliers de l'aventure et le Groupement associatif de productions culturelles. Cette communauté artistique regroupe différents univers où l'imagination technique urbaine s'allie avec le monde animalier.

### Sublimer le parc du château

Le parc du château devient un élément majeur du spectacle. Durant la journée, les décors monumentaux y restent exposés, apportant une attractivité nouvelle au site.

Juste avant la tombée de la nuit, le parc de l'un des plus beaux châteaux du Val de Loire accueille un monde merveilleux vivant et animalier. Le public est invité à déambuler au rythme des différentes parties du spectacle. Dans ce fabuleux royaume des rêves, les promeneurs font d'étonnantes rencontres : un cocher bavard, une forge musicale, une marionnette équestre, un hippogramophone monumental, un dromadaire, des chevaux, un grand duc et bien d'autres surprises encore.

L'originalité de ce spectacle réside dans la volonté de créer une signature artistique particulière au château d'Azay-le-Rideau, afin de sublimer le monument et son parc.

### Un pari ambitieux en bonne voie

En termes de fréquentation, l'objectif est de regagner en 3 ans le terrain perdu ces vingt dernières années et ainsi passer de 270 000 à 350 000 visiteurs entre 2009 et 2012. Pour le seul été 2010, malgré des conditions météo parfois délicates, le surplus de fréquentation généré par le spectacle se chiffre à 23 000 visiteurs et au total, sur l'année 2010, le site devrait attirer près de 300 000 visiteurs.

Les retombées presse ont été nombreuses, le bouche à oreille a fonctionné à plein, nul doute que la réussite devrait être à nouveau au rendez-vous la saison prochaine.



### NOUVEAUX CLASSEMENTS DES HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES

#### Réunions d'information dans le Loiret

La DIRECCTE Centre, le Comité Départemental du Tourisme et la Chambre de Commerce et d'Industrie du Loiret organisent deux réunions d'information sur les nouvelles modalités de classement des hébergements touristiques le 28 octobre prochain.

Ces réunions seront l'occasion d'expliquer aux professionnels du tourisme la nouvelle procédure de classement pour les hôtels et les campings et de répondre à leurs interrogations.

En effet, en l'absence de demande de classement selon les nouvelles grilles, les classements actuels seront caducs le 23 juillet 2012, conformément à la loi de développement et de modernisation des services touristiques du 22 juillet 2009.



# La médiation des relations inter-entreprises industrielles et de la sous-traitance

## Favoriser une vraie relation partenariale entre les donneurs d'ordres et leurs sous-traitants



Jean-Claude Volot, Médiateur national des relations inter-entreprises industrielles et de la sous-traitance

Cette médiation affiche 3 objectifs principaux :

- Réhumaniser la relation entre clients et fournisseurs/sous-traitants,
- Favoriser chez les grandes entreprises la conscience d'avoir une responsabilité de filière,
- Insister sur la nécessité des PME d'assurer leur indépendance stratégique.

Cette volonté des pouvoirs publics d'améliorer dans la durée la relation donneurs d'ordres/sous-traitants s'est manifestée récemment par deux initiatives ayant eu un fort retentissement médiatique. Il s'agit tout d'abord de l'installation le 8 septembre dernier par le Ministre de l'Industrie de 11 « Comités stratégiques de filières ». Ces comités ont pour ambition d'instaurer un dialogue durable entre les différents acteurs de chaque filière industrielle (Fédérations professionnelles, syndicats de salariés, centres de recherche...) incités à coopérer autour d'une stratégie de développement partagée.

Et puis il y a eu le lancement, le 11 février 2010, d'une « charte de bonnes pratiques entre donneurs d'ordres et PME » qui a été signée à ce jour par une quarantaine de grandes entreprises. Cette charte comporte 10 engagements pour des achats responsables et prévoit pour chaque entreprise signataire la mise en place d'indicateurs de suivi.

**A la suite des Etats Généraux de l'Industrie qui ont mis en relief, en début 2010, le déséquilibre entre donneurs d'ordres et sous-traitants qui affaiblit la compétitivité française, une médiation des relations inter-entreprises industrielles et de la sous-traitance a été instituée. Un médiateur national, Jean-Claude VOLOT, a été nommé par décret du 8 avril 2010 et placé auprès du Ministre de l'Industrie.**

### Comment fonctionne la Médiation ?

Une entreprise industrielle sous-traitante qui rencontre des difficultés dans ses relations avec un de ses donneurs d'ordres, du fait de pratiques qu'elle estime abusives, peut saisir la médiation afin de tenter de renouer la relation et de trouver une solution au différent.

Les exemples de pratiques abusives sont nombreux :

- Appels d'offres avec des prix et des conditions irréalisables,
- Désengagement brutal du donneur d'ordres,
- Contrats commerciaux léonins,
- Non respect des délais de paiement,
- Baisse de prix imposée unilatéralement,
- Exploitation de brevet ou de savoir-faire sans l'accord du sous-traitant,
- Pénalités abusives.

Pour saisir le Médiateur, la démarche pour les entreprises est à la fois simple, gratuite et totalement confidentielle. La saisine se concrétise par le dépôt d'un dossier sur le site : [www.mediateur.industrie.gouv.fr](http://www.mediateur.industrie.gouv.fr)

Pour toute demande d'information, un numéro Azur est à la disposition des entreprises : **0810 00 12 10**

L'intervention du médiateur s'inscrit en dehors de toute procédure contentieuse ou juridique. Le médiateur peut être saisi par une seule entreprise ou par, de fait, un groupe d'entreprises lui ayant fait part de griefs identiques à l'encontre d'un même donneur d'ordres. Son but est de rechercher, dans la concertation, une solution rapide au conflit.

### Une équipe opérationnelle

Jean-Claude VOLOT, le Médiateur national, dispose :

- d'une coordination nationale composée de médiateurs délégués, d'experts en médiation et dans le domaine des achats et du droit des contrats, ainsi que d'une équipe fonction support partagée avec la Médiation du Crédit, animée par **Nicolas JACQUET** et **Clarisse REILLE**

- de 25 médiateurs régionaux qu'il a lui-même désignés afin d'instruire les dossiers de médiation et de favoriser une relation de proximité avec les dirigeants.

S'ajoute dans le dispositif, un réseau de « Tiers de confiance » qui se met en place. Ces Tiers de confiance sont des professionnels qui accompagnent bénévolement les entreprises et les médiateurs dans leurs démarches en cas de nécessité.

En région Centre, la médiation est assurée par un tandem : **Michel DERRAC** désigné comme Médiateur régional et **Philippe**



**CURTELIN**<sup>1</sup> comme Médiateur régional adjoint qui assure la partie opérationnelle.

A ce jour, une seule entreprise de la région a saisi la médiation. Comme

son groupe a signé la Charte des bonnes pratiques évoquée précédemment, nul doute que cela soit fort utile pour conduire à bien rapidement cette première médiation.

<sup>1</sup> Philippe CURTELIN est par ailleurs adjoint au chef du service « Compétitivité et mutations économiques » du Pôle 3E.

# L'EIRL : un nouveau statut juridique et fiscal

**Au 1<sup>er</sup> janvier 2011, tout entrepreneur individuel, qu'il soit commerçant, artisan, exploitant agricole ou professionnel libéral, pourra opter pour le nouveau statut juridique et fiscal : l'entrepreneur individuel à responsabilité limitée (EIRL).**

La loi sur l'entreprise individuelle à responsabilité limitée (EIRL), adoptée le 12 mai 2010, devrait entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2011. Elle repose sur un dispositif juridique novateur de patrimoine affecté, rompant avec la théorie de l'unicité du patrimoine : les entrepreneurs pourront protéger leur patrimoine privé en le séparant de leur patrimoine professionnel.

Le dispositif s'adresse à tout entrepreneur individuel, qu'il soit commerçant, artisan ou libéral. Il est ouvert non seulement aux créateurs d'entreprise mais aussi aux entreprises individuelles et aux auto-entrepreneurs déjà installés.

## Une initiative novatrice qui protège le patrimoine privé

Le statut de l'Entreprise Individuelle à Responsabilité Limitée (EIRL) répond à une préoccupation principale de l'entrepreneur individuel : assurer la protection de ses biens personnels en cas de faillite. Aujourd'hui, il est responsable de ses dettes professionnelles sur l'ensemble de ses biens car son entreprise est créée en nom propre. Ainsi, en cas de défaillance, tous ses biens, personnels et professionnels, peuvent être saisis.

En optant pour le statut de l'EIRL, l'entrepreneur constitue un patrimoine professionnel distinct de son patrimoine personnel, sans être contraint de créer une personne morale et en restant propriétaire de l'ensemble de ses biens. Il protège ainsi ses biens personnels des créanciers professionnels dont la seule garantie est constituée par le patrimoine professionnel.

En 1985, pour protéger l'entreprise individuelle, l'Etat avait déjà créé le régime de l'EURL, société unipersonnelle à responsabilité limitée. Jugé trop contraignant, ce régime a été peu utilisé par les entreprises (**6,2% du total des entreprises** en 2008).

## Un statut fiscal optionnel qui renforce les fonds propres

Avec l'EIRL, l'entrepreneur en nom propre peut, au même titre que les sociétés, opter pour le régime de l'impôt sur les revenus ou pour l'impôt sur les sociétés, mais sans être contraint de recourir à la forme sociétale. Il ne versera, dans ce cas, l'impôt sur le revenu et les cotisations sociales que sur ses rémunérations ou les sommes qu'il prélève. Cette réforme facilite donc la constitution des fonds propres chez les entrepreneurs individuels.

## Une procédure simple

Pour constituer une EIRL, il suffit de déposer une déclaration d'affectation :

- **au répertoire des métiers** pour les artisans

### Les entreprises individuelles en France

Les entrepreneurs en nom propre représentent plus de **1,5 million de chefs d'entreprise, soit près de la moitié de l'ensemble des entreprises existantes en France**. Plus de la moitié des entreprises créées en 2008 l'ont été en nom propre.

Avec le régime de l'auto-entrepreneur, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2009, 320 000 entreprises supplémentaires se sont créées. **Ces entreprises individuelles sont en réalité de très petites entreprises** (75% n'ont aucun salarié) qui sont **très vulnérables** -en cas de défaut de paiement d'un client ou si elles sont sous-traitantes d'entités plus importantes rencontrant elles-mêmes des difficultés- **et donc exposées au risque de faillite**. **En 2009, 61 595 défaillances d'entreprise ont été dénombrées** dont 15 500 défaillances d'entreprise individuelles.

- **au registre du commerce et des sociétés** pour les commerçants

• **au greffe du tribunal de commerce** (ou du tribunal de grande instance statuant en matière commerciale) du lieu de **leur établissement principal** pour les professionnels libéraux, les auto-entrepreneurs dispensés d'immatriculation et les exploitants agricoles. Cette déclaration récapitule l'ensemble des biens, droits ou sûretés de l'entrepreneur nécessaires à l'exercice de son activité professionnelle.

**Pour en savoir plus, un site internet est à la disposition des entrepreneurs : [www.infoeirl.fr](http://www.infoeirl.fr)**

## Un comité de pilotage du lancement de l'EIRL

Hervé Novelli, Secrétaire d'Etat chargé du Commerce, de l'Artisanat, des petites et moyennes Entreprises, du Tourisme, des Services et de la Consommation, a installé le 6 septembre 2010 un comité de pilotage du lancement de l'EIRL. Ce comité est composé de représentants des différentes administrations concernées, des réseaux consulaires (Assemblée des Chambres Françaises de Commerce et d'Industrie, Assemblée Permanente des Chambres des Métiers), du Conseil National des Greffiers des Tribunaux de Commerce, de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes, du Conseil Supérieur de l'Ordre des experts comptables, et de l'Agence pour la création d'entreprise (APCE).

A l'occasion de ce lancement, le secrétaire d'Etat a réalisé plusieurs annonces :

- la capacité du site [www.guichet-entreprises.fr](http://www.guichet-entreprises.fr) à recevoir dès le 1<sup>er</sup> janvier 2011 toutes les créations d'EIRL par voie électronique ;
- le lancement d'une consultation publique sur les différents textes d'application de l'EIRL dans le courant du mois de septembre ;
- la mise en place par le réseau des chambres de métiers et de l'artisanat d'un répertoire des métiers centralisé et accessible par Internet, d'ici janvier 2011.





### Quelles sont les principales fonctions imparties à la mission FSE ?

Nous avons 3 fonctions essentielles. **Tout d'abord, nous devons consommer au mieux la maquette financière** déléguée à la région Centre en garantissant le respect des règlements communautaires et des directives de la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP). Cette délégation de gestion nous impose également de rendre compte de l'état d'avancement du programme à travers différents rapports de gestion et de piloter les demandes de remboursement des organismes bénéficiaires de subvention FSE au travers des appels de fonds.

**Notre seconde priorité consiste à sécuriser au maximum la gestion des dossiers** pour que les bénéficiaires puissent bénéficier du remboursement optimum de leurs dépenses sans encourir de retard ou de risque de correction financière.

Cela nécessite de notre part un accompagnement important des candidats, une instruction minutieuse et des visites sur place visant à la fois à contrôler le bon déroulement des projets et à aider l'organisme bénéficiaire à préparer sa demande de remboursement qui sera suivie d'un contrôle de service fait.

**Enfin, nous avons en charge l'animation des organismes intermédiaires** (*cf encadré ci-contre*) qui gèrent à eux seuls 47% de la maquette financière. Nous leur présentons et les aidons à intégrer les évolutions relatives à la gestion du FSE et assurons la formation de leurs gestionnaires.

### Vous avez aussi un rôle de conseil et d'appui auprès des organismes bénéficiaires du FSE ?

Oui, chaque année nous allons à leur rencontre en organisant des réunions dans tous les départements avec le concours des unités territoriales.

Cela nous permet de leur rappeler les règles de gestion en vigueur et de travailler avec eux sur leur optimisation. Pour les nouveaux bénéficiaires, nous en profitons pour leur remettre divers documents incontournables : le *Guide du bénéficiaire*, le « kit de communication » destiné à les aider à satisfaire à leur obligation de publicité, le guide *Indicateurs*...

### En 2010, vous avez décidé de regrouper toutes les tâches liées à l'instruction des dossiers et au « contrôle de services faits » au niveau régional ?

Oui, celles-ci étaient précédemment effectuées en partie en unité territoriale, mais avec l'instauration de la DIRECCTE Centre, nous avons voulu rationaliser la gestion des dossiers. Désormais, les collègues en UT peuvent se consacrer totalement à l'animation qui doit permettre de faire émerger des projets. Lorsqu'un candidat sollicite le FSE en tant qu'outil de financement, la mission FSE prend donc le relais pour l'aider à rédiger sa demande de subvention. Toutefois, nous continuons à demander aux animateurs territoriaux un avis d'opportunité sur chaque projet et leur avis conditionne la suite de l'instruction qui est désormais opérée et coordonnée par la mission FSE au niveau régional.

Pour adapter nos moyens humains à cette nouvelle organisation et respecter le plafond d'effectif attribué à l'échelon régional de la DIRECCTE Centre, nous avons sous-traité plusieurs activités. Ainsi une partie des visites sur place, des CSF et des instructions de dossiers ont été délégués à des prestataires extérieurs.

Par ailleurs, nous avons procédé au recrutement de deux nouvelles collègues : Catherine Le Roy, attachée d'administration antérieurement en poste au ministère des affaires sociales et Mélanie Gauche, pour un contrat d'intérim de 18 mois.

*Propos recueillis par Pierre DUSSIN*



### Sept organismes intermédiaires en région Centre

Le Préfet de la région Centre a confié la gestion de crédits FSE à 7 organismes intermédiaires (OI) par le biais d'une subvention globale. Il s'agit du Conseil régional, des Conseils généraux d'Eure-et-Loir et du Loiret, des communautés d'agglomération d'Orléans, Tours et Châteauroux, ainsi que de la FNARS (Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale) pour la gestion des micro-projets associatifs. Ces subventions globales concernent la gestion de certains dispositifs dont ces organismes avaient déjà la charge avant qu'ils ne soient désignés comme OI. Les OI assument eux-mêmes la sélection des projets qui seront co-financés.

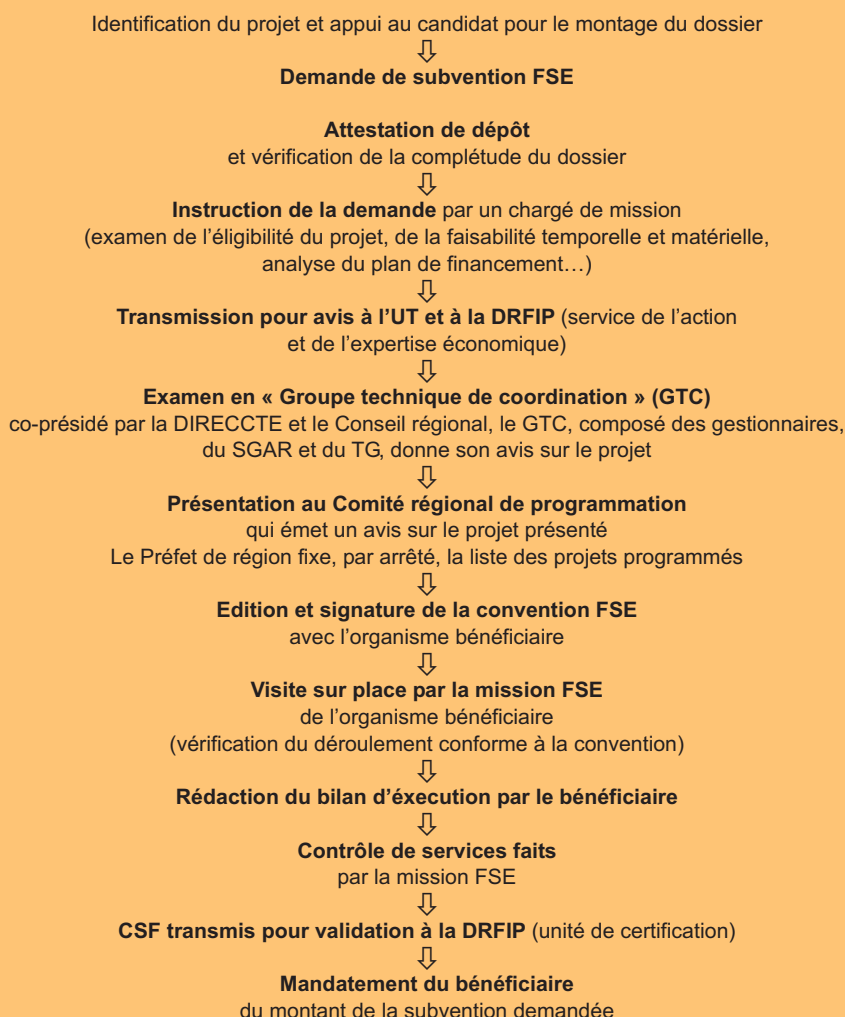
**Les agents de la Mission FSE doivent mobiliser des compétences et expertises multiples pour garantir la bonne instruction de près de 90 projets cofinancés chaque année. De l'aide au montage de la demande de subvention en passant par la sélection des projets, les visites sur place opérées auprès des organismes bénéficiaires jusqu'au contrôle de service fait (CSF), chaque étape nécessite un réel savoir-faire. Témoignages.**

Entré comme chargé de mission FSE en 2001 au sein de l'ex-DRTEFP Centre, Philippe Raux est aujourd'hui directeur adjoint. Il suit avec attention les travaux des 3 chargés de mission, dont deux d'entre eux ne sont en poste que depuis début 2010. « *Je leur apporte mon expertise technique et les aide à bien appréhender tous les points de vigilance à observer dans le montage et l'instruction d'un dossier FSE. Lors de la phase de rédaction de la demande de subvention, nous veillons notamment à demander systématiquement un avis d'opportunité sur le fond du projet aux animateurs territoriaux en unité territoriale ou à nos collègues de la direction régionale lorsqu'ils connaissent bien l'organisme demandeur* ».

« *Nous avons un vrai rôle de conseil auprès du porteur de projet* » précise Mélanie Gauche, chargée de mission. « *Nous l'aidons à bien calibrer son projet et à bien estimer la totalité de ses dépenses prévisionnelles (rémunérations du personnel, achat de fournitures, électricité, location de locaux, frais de déplacements...) en vérifiant qu'elles sont bien éligibles au FSE. Nous nous assurons aussi avec lui que les ressources qui seront mobilisées en contrepartie de la subvention communautaire sont bien suffisantes. Si ce sont des cofinancements publics (Etat, collectivités locales, chambres consulaires...), les aides versées ne doivent pas déjà comporter une part de FSE* ».

Lorsque le dossier de demande de subvention a été finalisé et jugé recevable sur le fond et sur la forme par la mission FSE ou l'organisme intermédiaire (OI) (cf page 9) en charge de l'instruction, il est présenté en groupe technique de coordi-

### Le Parcours d'un projet FSE



Avec moi,  
l'Europe  
s'investit dans  
l'apprentissage  
et la formation.



[www.europe-centre.eu](http://www.europe-centre.eu)

→ Programme opérationnel FSE



De gauche à droite et de bas en haut :  
Philippe RAUX, Catherine LE ROY, Christelle ERNU, Bernadette GENESTOUX,  
Laetitia DAMON (FAR Conseil), Mélanie GAUCHE, Stéphane MICHELIN, Pascal VANHAELEN, Rachel DUVAL

### Qui fait quoi à la mission FSE ?

**Pascal Vanhaelen** : Directeur de la mission

**Philippe RAUX** : Directeur adjoint, en charge de la gestion du programme. Responsable du contrôle « qualité/gestion » des organismes intermédiaires, il est également formateur FSE pour tous les gestionnaires en région.

**3 chargés de mission territoriaux** : **Mélanie Gauche** en charge de l'Indre et Loire et du Loir et Cher ; **Catherine Le Roy**, en charge du Loiret et de l'Indre et une intervenante extérieure (FAR Conseils) en charge du Cher et de l'Eure et Loir.

Les chargés de mission assurent toutes les phases de traitement d'un dossier, du soutien aux candidats jusqu'au contrôle de service fait, en garantissant le respect des règles communautaires et de la convention.

**Christelle ERNU** : chargée de la saisie des données dans l'appliquet de gestion « Présage », elle prépare les dossiers pour les comités et vérifie puis saisit les CSF réalisés par la sous-traitance.

**Bernadette GENESTOUX** : contrôle la bonne réalisation des CSF confiés à la sous-traitance et suit les contrôles « qualité/certification » opérés par la DRFIP.

**Stéphane MICHELIN** : en charge du mandatement et de l'archivage des dossiers, il contrôle aussi la bonne réalisation des CSF confiés à la sous-traitance.

**Rachel DUVAL** : assure la saisie des demandes de subventions dans Présage et l'édition et le circuit de signature des conventions.

nation (GTC) puis en comité régional de programmation (cf. encadré p. 7).

Une fois le projet accepté et programmé officiellement par arrêté préfectoral, les chargés de mission FSE de la DIRECCTE et les services instructeurs des OI se doivent de veiller à sa bonne réalisation. Des visites sur place des organismes bénéficiaires sont ainsi réalisées pour s'assurer que les actions prévues dans la convention attributive du FSE se déroulent conformément au plan d'action prévisionnel. « Ces visites sont indispensables pour éviter de mauvaises surprises au final lors de la liquidation des dossiers » indique Philippe Raux. *Nous insistons sur la traçabilité des dépenses et des ressources. Chaque euro déclaré doit pouvoir être identifié et retrouvé dans la comptabilité de l'organisme bénéficiaire. Les dépenses de personnel représentant la majeure partie des dépenses des opérations FSE, l'organisme doit enregistrer méthodiquement le temps de travail des intervenants (formateurs, accompagnateurs...) ainsi que les présences des stagiaires ou des personnes en insertion. Ces derniers sont tenus de signer une attestation de présence tous les jours et non pas uniquement en fin de semaine. Parfois, à l'issue d'une visite, nous sommes contraints d'obliger le porteur du projet à reprogrammer son dossier lorsque de nouveaux cofinanceurs non prévus dans la convention apparaissent ou lorsque des postes de dépenses ont changé d'affectation ».*

Enfin, avant tout paiement d'un acompte ou d'un solde à l'organisme bénéficiaire au titre de l'aide communautaire, ce dernier est tenu d'établir un compte rendu d'exécution récapitulatif de manière détaillée les dépenses réalisées et les ressources mobilisées au titre de l'opération ainsi que les caractéristiques des personnes ayant bénéficié de l'opération cofinancée.

Plusieurs agents de la mission FSE (cf. *Qui fait quoi ?*) passent au crible ce bilan d'exécution et procèdent au « Contrôle de services faits ». Il s'agit de vérifier toutes les pièces justificatives afférentes au projet : pièces comptables (factures, certificats de cofinancements...) mais aussi pièces relatives aux actions réalisées (supports pédagogiques, rapport d'activité...) et aux participants (feuilles d'émargements, tableaux de suivi...).

« Cela demande un vrai savoir-faire » note Christelle Ernu, « car il faut être en mesure de lire et d'analyser un bilan ou un compte de résultat. Pour les dépenses indirectes relatives au fonctionnement général de l'organisme (loyer, chauffage...), il convient d'identifier la part de celles-ci ayant trait spécifiquement à l'action cofinancée. Parfois, l'organisme a omis de mettre un code sur un photocopieur et le coût des copies générées pour la réalisation du projet FSE ne pourra pas être établi ». « Il est impératif de vérifier tous les bul-

letins de paye et factures pour voir s'ils se réfèrent bien à la période de l'action cofinancée » poursuit Philippe Raux. « Certaines dépenses sont inéligibles par nature comme les frais financiers, les investissements... ainsi que les primes de licenciement ou de départ à la retraite ». Ce travail de contrôle peut paraître fastidieux mais il s'avère être une étape obligatoire et systématique avant tout versement de l'aide communautaire.